

BOIS | Le bilan de l'année 2022 à l'échelle régionale a été dressé par les professionnels au cours d'une réunion à Aix-en-Provence.

Une **filière** qui a **le vent en poupe**

Le Comité régional d'orientation du service régional valorisation Bois Forêt (réunissant les CA des Hautes-Alpes, des Alpes-de-Haute-Provence, des Alpes-Maritimes ayant des ressources liées à la forêt) s'est tenu le 17 janvier 2023 en présence des organismes partenaires : l'État (Draaf), le Centre régional de la propriété forestière (CRPF), la région Sud-Paca, l'Association des communes forestières afin de leur présenter le bilan des actions conduites en 2022 en matière de développement forestier et usage du bois. Cette réunion s'est tenue cette année à la chambre régionale d'agriculture Paca à Aix-en-Provence et Claude Vincenti, élu référent pour la forêt, a présidé la séance.

Conformément aux décisions prises lors Comité régional d'orientation de janvier 2022, les actions conduites ont été réalisées dans la continuité de celles mises en place les années précédentes.

Concernant la gestion durable des forêts privées et l'augmentation de la récolte de bois, les chambres d'agriculture proposent aux propriétaires forestiers privés et aux agriculteurs de réaliser des diagnostics de leurs parcelles boisées. Il s'agit de faire un état des lieux ainsi que des propositions d'interventions sylvicoles afin de tirer le meilleur parti de leur patrimoine boisé. Un rapport est remis, accompagné de plans de situation des parcelles (photos aériennes renseignées).

Réaliser des chantiers groupés

Pour les propriétaires qui possèdent des surfaces conséquentes, les chambres consulaires renseignent et accompagnent les propriétaires afin qu'ils réalisent un document de gestion durable nécessaire avant toutes coupes de bois. En 2022, plus de 60 propriétaires ont bénéficié de diagnostic sur une surface de plus de 550 ha et pratiquement autant de parcelles cadastrales.

À la suite de ces diagnostics, des travaux sylvicoles ou des coupes de bois peuvent être commercialisées auprès des entreprises d'exploitations forestières de la région.



Coupe à but sylvopastoral réalisée sur le territoire de l'Association foncière pastorale (AFP) de Combeau Lopet dans les Hautes-Alpes.

C'est ainsi qu'en 2022, plus de 14 000 m³ de bois ont été exploités sur une surface de plus de 180 ha. Lorsque les propriétaires possèdent de petites parcelles qui ne permettent pas d'offrir un volume de bois suffisant pour intéresser un exploitant forestier, les chambres d'agriculture regroupent les propriétaires de façon informelle pour réaliser des chantiers groupés. La plupart de ces chantiers sont réalisés en collaboration étroite avec le CRPF et les gestionnaires forestiers professionnels. En 2022, six chantiers groupés ont vu le jour et ont permis à 31 propriétaires de réaliser des coupes de bois sur 36 ha. Les chambres d'agriculture proposent, par ailleurs, leurs services aux propriétaires et agriculteurs pour leur projet de chauffage au bois dans le cadre du développement l'utilisation du bois énergie.

Diversifier les activités

En 2022, plusieurs agriculteurs des Hautes-Alpes se sont interrogés sur l'opportunité de créer une filière de production de granulés de bois en circuit court afin de diversifier leur

activité. La chambre d'agriculture a alors organisé une visite d'une installation de petite taille pour le groupe qui a ainsi pu être renseigné précisément par le gestionnaire de cette unité de granulation. Au niveau des investissements, le conseiller a fait les recherches nécessaires pour trouver les références des machines existantes, les tarifs et les importateurs pour les matériels fabriqués à l'étranger. Le but est d'apporter aux participants les éclairages nécessaires pour la mise en place de leur projet qui pourrait se concrétiser en 2023 ou 2024. Un appui sera également apporté afin de trouver des financements qui permettront de conduire ce projet jusqu'à son terme.

Les bâtiments agricoles représentent une part importante des constructions nouvelles en France. Le bois est un matériau bien adapté aux constructions agricoles, et présente de nombreux avantages comme l'intégration dans l'environnement, le bien-être animal, les évolutions et extensions possibles, etc.

De nombreuses références de bâtiments existent et cette année, la

chambre d'agriculture des Alpes-de-Haute-Provence a mis en ligne des vidéos qui présentent quatre d'entre elles sur son site Internet.

Développer le sylvopastoralisme

Un chantier groupé de sciage mobile a été organisé pour des propriétaires privés. Il a permis d'exploiter un petit lot de mélèzes impossible à commercialiser sur pied à cause du très faible volume : 30 m³. Les propriétaires ont réalisé des ouvrages divers dont une terrasse de plus de 50 m².

Autre sujet, dans la région le pâturage en forêt est très répandu. Son intérêt est multiple, notamment pour cette année 2022 particulièrement sèche et chaude. En effet, les troupeaux ont pu trouver en sous-étage des peuplements forestiers de l'ombre, des températures plus clémentes et une végétation plus fraîche au cœur de l'été.

Les chambres d'agriculture, qui ont été le chef de file de la réalisation du « Guide des itinéraires techniques des interventions sylvopastorales », accompagnent agriculteurs et propriétaires désireux de

mettre en place cette technique dans leurs espaces boisés. En 2022 par exemple, ce sont plus de 90 ha de coupe à but sylvopastoral qui ont été réalisés dans les départements des Alpes-de-Haute-Provence et des Hautes-Alpes.

Les chambres d'agriculture poursuivront, en 2023, leurs actions en matière de développement de la filière Forêt Bois au travers du service « Valorisation du bois et territoire » de la chambre régionale d'agriculture. L'année qui arrive sera également marquée par le lancement du processus d'évaluation nationale des programmes régionaux des services « Valorisation du bois et territoires » qui avaient été validés pour la période 2017-2024. ■

Jean-Michel Rayne, chambre d'agriculture des Hautes-Alpes

Les conseillers forestiers :

► Chambre d'agriculture des Alpes-de-Haute-Provence : Nicolas Milesi, Tél. : 07 84 29 94 34
 ► Chambre d'agriculture des Hautes-Alpes : Jean Michel Rayne, Tél. : 06 71 07 71 37

« Programme plantons des haies »



Création d'une haie composite sur la commune de Forest-Saint-Julien dans les Hautes-Alpes.

Un des volets du Plan de relance de l'État était consacré à l'agroforesterie et à la plantation de haies. Dans la région, cinq chambres d'agriculture se sont mobilisées (04, 05, 13, 83 et 84) pour accompagner les exploitants agricoles dans leur projet de création de haies. Trois nouvelles personnes ont été embauchées et formées. L'équipe régionale, composée de neuf personnels compétents dans ce domaine, a pu accompagner 84 agriculteurs qui ont mis en place 34,5 km de haies.



Le bois est un matériau très adapté à la construction de bâtiments agricoles, comme ici à Selonnet dans les Alpes-de-Haute-Provence.